

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 18 octobre 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Camille CAURET,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Marie-Paule ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Catherine LELIONNAIS

## Délibération n°2023-170

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 8

### TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES STRATEGIE BOCAGERE 2023-2027

Le programme « Breizh Bocage 2 » couvrait la période 2018-2022. Lamballe Terre & Mer était en charge de la mise en œuvre de sa stratégie sur 32 communes de son territoire, plus une partie de la commune du Mené (Le Gouray), située sur l'Arguenon amont. L'animation était en revanche déléguée à Dinan Agglomération sur 6 communes : Hénansal, Quintenic, Saint-Denoual et Hénanbihen (tout ou partie sur le bassin versant de la Fresnaye), ainsi que Lanrelas et Eréac (en partie situées sur le bassin de la Haute-Rance)

Sur la période 2018-2022, 139,2 km de haies ont ainsi été plantés sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, au profit de 278 bénéficiaires, pour un montant total de 1 433 000 € (travaux en € HT + animation).

Le programme « Breizh Bocage 3 » couvre la période 2023-2027. Il est proposé que Lamballe Terre & Mer dépose une nouvelle stratégie, en poursuivant avec la même organisation territoriale, justifiée par une volonté de cohérence avec les historiques liés aux contrats territoriaux de bassins versants.

En adéquation avec les orientations régionales (le Conseil Régional étant le nouvel organisme gestionnaire du programme), les objectifs de la nouvelle stratégie bocagère 2023-2027 seraient pour Lamballe Terre & Mer de :

- 1/ Poursuivre et renforcer le programme de plantation de haies bocagères, principalement auprès de la profession agricole, mais aussi au bénéfice des communes et des particuliers (lorsque les critères d'éligibilité sont remplis) :
  - Maintenir un volume de 30 km de nouvelles plantations /an,
  - Renforcer l'animation via les commissions communales,
  - Développer de nouveaux itinéraires techniques favorisant la régénération naturelle du bocage et/ou incluant de nouvelles essences adaptées aux changements climatiques.
- 2/ Déployer les outils techniques, administratifs ou contractuels permettant d'assurer une gestion durable du bocage :
  - Réalisation de travaux de réhabilitation des jeunes haies,
  - Accompagnement des agriculteurs à la mise en place de différents dispositifs (plantation, entretien) : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques « bocage » - MAEC, Zone Soumise à Contrainte Environnementale - ZSCE, Label haie, Plan de Gestion Durable des Haies - PGDH...
  - Accompagnement des communes dans l'élaboration et la révisions de leur PLU, pour la préservation du bocage,
  - Accompagnement des projets « bois énergie » pouvant émerger sur le territoire,
  - Animation d'ateliers de tailles de formation et d'élagage, communication et sensibilisation sur les services rendus par le bocage.
- 3/ Initier de nouvelles actions en faveur de l'arbre et du bocage, s'inscrivant en dehors des financements « Breizh Bocage » :
  - Création de petits boisements de moins de 3 hectares ou conversion de boisements monospécifiques,
  - Accompagnement des communes ou particuliers pour la création de vergers permettant de valoriser le patrimoine génétique régional.

Les financeurs souhaitent désormais imposer une participation du bénéficiaire, soit financière, soit en nature. Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de sa stratégie, propose, au choix du bénéficiaire, une participation financière à hauteur de 1 € par mètre linéaire planté (le coût de revient pour Lamballe Terre & Mer est actuellement d'environ 12 €/ml) ou une participation bénévole aux travaux de plantation sur au moins une journée.

Le coût sur la période 2023-2027, pour la stratégie Lamballe Terre & Mer, est estimé à 2 062 450 € (Travaux en € HT + animation) avec un taux d'aide de 72% (hors participation éventuelle des

bénéficiaires).

Considérant la présentation de la stratégie, transmise aux conseillers communautaires,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la stratégie bocagère de Lamballe Terre & Mer pour la période 2023-2027,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions liées et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 3 – Mme MORFOUASSE. MM. LEBRET. VIMONT.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

7 NOV. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

8 NOV. 2023

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

8 NOV. 2023

De la publication de  
De la transmission en Préfecture de  
Certifié exécutoire, compte tenu :



0 100 2014

0 100 2014